

L'Echo Remaudiérois

Le magazine municipal d'informations de la Remaudière - n°51

PREMIERS SECOURS

La différence entre attendre et agir !

Focus sur les défibrillateurs
en service sur la Commune



VENTE DE FROMAGES

pour financer le séjour du foyer des jeunes

→ voir au dos de ce magazine



NOUVEAU

INFORMATIONS
MUNICIPALES

ACTU SOCIALES

QUESTION DU MOIS

Petites annonces... p 5

Démarchage abusif... p 6

Un défibrillateur... p7



La Remaudière
les Racines du Passé
le Vent de l'Avenir

3 ÉDITO → le mot de l'équipe et les annonces municipales utiles

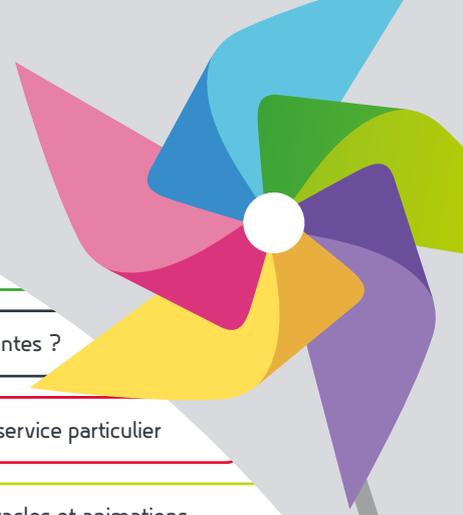
4 INFORMATIONS → les dernières infos pratiques sur ma Commune

6 ACTU SOCIALES → Quelles directions choisir parmi les mesures récentes ?

7 QUESTIONS DU MOIS → focus sur une personne, sur un service particulier

8 VIE DES ASSOCIATIONS → les expositions, spectacles et animations...

10 CCSL → les annonces du mois publiées par l'Intercommunalité de Sèvre & Loire



Rem'days 1^{er} SEMESTRE 2025

Mars



- 08- Repas des chasseurs (ACCA)
- 15- Fête St Patrick (Lurons festifs)
- 29** Soirée pot au feu (bar entr'amis)

ERRATUM ! Une erreur s'est glissée sur l'agenda des manifestations paru sur l'écho remaudiérois n°50. **La soirée pot au feu organisée par le bar entr'amis se déroulera le 29 mars et non le 23.** Merci d'en prendre bonne note.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES*

» Rose HERBRETEAU BOISGILLOT
18, rue Olivier de Clisson
Née le 30 janvier 2025

* soumis à autorisation de parution

MAIRIE DE LA REMAUDIÈRE

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
02 40 33 72 30

www.laremaudiere.fr

secretariat@laremaudiere.fr

[f laremaudiereofficielle](https://www.facebook.com/laremaudiereofficielle)

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h-12h30 / 15h-19h
Mercredi & jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h



AGENDA

- **Samedi 8 mars** : repas des chasseurs
- **Samedi 15 mars** : fête St Patrick des Lurons festifs
- **Samedi 29 mars** : soirée pot au feu par le bar associatif entr'amis



DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 du mois en cours pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin suivant.

Merci d'envoyer vos articles à : communication@laremaudiere.fr

INFOS BRÈVES

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés **EN MARS 2009** doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents.

En cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal.

N'OUBLIEZ PAS !

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Bulletin municipal N° 51 : mars 2025

Création graphique : AZcommunication.fr

Responsable publication : Mme Anne CHOBLET

Directrice communication : Mme Carine GUINEHUT

Impression : Graphicom®

Tirage : 550 exemplaires

Imprimés sur papier PEFC

Dépôt légal à parution



Les gestes de premiers secours sont simples mais cruciaux pour sauver des vies.

Savoir réagir rapidement et de manière appropriée dans une situation d'urgence peut faire toute la différence. Une formation en secourisme est donc fortement recommandée à tous pour être mieux préparé à aider en cas d'accident.

L'importance de la sécurité et de la prévention a conduit la municipalité à former ses agents aux gestes de premiers secours et à installer des défibrillateurs sur la commune.

La formation aux premiers secours est cruciale et permet en plus de sauver des vies, de réagir efficacement en limitant les risques de complications, de se sentir plus en confiance et de soutenir les secours et les autres.

Plusieurs organismes sont certifiés tels que : la Croix-Rouge, la Protection civile ou les pompiers pour enseigner ces gestes.

Faire une formation aux premiers secours est un geste responsable et citoyen qui peut réellement faire la différence dans une situation d'urgence et permettre de vous familiariser avec les défibrillateurs installés sur la commune.

Retrouvez plus de détails page 7 dans cet écho remaudiérois " la question du mois " consacrée aux défibrillateurs.

Etre formé, c'est être prêt à réagir, à sauver, à protéger.

Ne tardez plus et inscrivez-vous à une formation près de chez vous auprès des organismes cités !



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le recensement de la population s'est terminé le 15 février.

La commune souhaite remercier l'ensemble des Remaudiérois.es pour sa précieuse collaboration et l'accueil qui a été réservé aux deux agents recenseurs. Ces derniers se sont impliqués avec beaucoup de dynamisme et de rigueur dans leur mission.

Nous vous donnons rendez-vous dans 5 ans !

NE PAS OUBLIER !

→ Collecte des déchets les lundis
10 et 24 mars 2025

→ Collecte de sang (RDV sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) Mouzillon (salle Raphaël Hardy) les 12 et 14 mars de 16h à 19h30.

URBANISME

Demandes de déclarations préalables :

- > M. GUITTON Jean-Philippe - 4, rue des Logis - Panneaux photovoltaïques
- > M. LAURENT Lionel - 635 La Clartière - Clôture
- > M. CHAUVIRÉ Patrice - 568, La Ménardière - Remplacement des ouvertures et volets en bois
- > M. LE JEUNE Stéphane - 14, rue Charles Brillaud - Clôture



CA BOUGE EN 2025 !

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, dont le but est de permettre aux différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse de travailler ensemble afin de mettre en place des actions cohérentes, plusieurs projets verront bientôt le jour.

• Atelier échange de savoirs le 7 avril

L'objectif de ces ateliers est double : permettre aux enfants de découvrir un métier ou une technique particulière, et créer un lien inter-générationnel. Inscriptions et renseignements auprès de Morgane Coutaud, coordinatrice enfance-jeunesse, au 06 79 44 09 55 ou enfance-jeunesse@laremaudiere.fr
Atelier réservé aux enfants de 10 à 13 ans.

• Nettoyage de la nature le vendredi 23 mai

Afin d'entretenir notre jolie commune de façon ludique, inscrivez-vous par équipe afin de récolter le plus de déchets possibles et de comptabiliser un maximum de points en triant correctement les déchets ramassés. Petit lot à la clé pour l'équipe gagnante et verre de l'amitié offert pour tous les participants !

Alors rendez-vous à la mairie de 18h à 19h30 (verre de l'amitié à suivre).

Inscriptions au 06 79 44 09 55 ou par mail : enfance-jeunesse@laremaudiere.fr

Cette action permettra aux enfants de CM1 et CM2 de valider une action de leur livret civique.

• Permis internet

Dans notre société où l'accès aux écrans et aux réseaux sociaux est possible pour tous et relativement jeune, les enfants peuvent très tôt être exposés à de fausses informations. Il est parfois difficile de les repérer et les parents ne sont pas toujours armés pour aider leur enfant à déjouer

les pièges du net. C'est pourquoi un atelier de 2h à destination des enfants de CM1 et plus âgés sera proposé fin 2025 afin d'être capable de décrypter les fake news et d'en créer, de manière à mieux comprendre leur fonctionnement. Un temps d'échange réservé aux parents sera proposé à la suite de cet atelier.

Cette action permettra aux enfants de CM1 et CM2 de valider une action de leur livret civique.

ATELIERS MANUELS

DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

Envie de bricoler avec un professionnel ?
Choisi un atelier !

7 AVRIL
10h à 12h
10 à 13 ans

MÉCANIQUE VÉLO aux services techniques

COUTURE à la mairie

CREATION VITRAIL à la mairie

VANNERIE à la mairie

TAILLE DE PIERRE à l'atelier du crocodile

CRÉATION PINCE A PAPIERS au foyer ados



Inscriptions et renseignements au 06.79.44.09.55
ou enfance-jeunesse@laremaudiere.fr

ATELIERS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

En partenariat avec ...

... L'Atelier du Crocodile de La Remaudière

... La Recyclette, Association Pluri'l du
Loroux-Bottereau

... L'association l'Outil en main de Vallet

... L'association Les Plaisirs de l'art
de La Remaudière



Sur l'écho remaudiérois d'avril, une nouvelle rubrique va voir le jour : " LES PETITES ANNONCES REMAUDIÉROISES "



De l'offre d'emploi à la proposition de services ou d'aide (jardinage, baby-sitting, cours particuliers...), de la demande d'échange à l'offre de partage, les thématiques pourront être variées.

La municipalité se réserve le droit de refuser une demande d'annonce si elle ne la juge pas pertinente, non conforme ou incomplète.

La commune dispose de plusieurs supports de communication qu'elle souhaite mettre à disposition des associations, des entreprises et des habitants :

le panneau numérique, le bulletin municipal, les réseaux sociaux et cette nouvelle rubrique " les petites annonces remaudiéroises " .

Un formulaire de demande de diffusion (ci-contre) ainsi que le règlement intérieur qui devra être consulté avant toute demande sont mis en ligne sur le site de la commune : www.laremaudiere.fr/ ou via ce QR :



Comme pour le bulletin, votre petite annonce devra être transmise au plus tard le 10 du mois en cours pour paraître le mois suivant dans la limite de l'espace dédié.

Merci de transmettre, via ce formulaire, vos annonces dûment rédigées et conformes au règlement intérieur (format pdf, avec de préférence une ou des images de qualité satisfaisante).

Diffusion supports de communication

Demande de diffusion sur les supports de communication de la mairie

Nom de l'entité *

Structure juridique

Nom et prénom du demandeur *

adresse mail *

Choix du support de communication *

Panneau Numérique

Article dans le bulletin municipal

Petites annonces (PDF obligatoire)

Réseaux sociaux

Texte à diffuser *

Fichiers à transmettre

JPG/PNG/PDF - 5Mo max

Rechercher 🔍

Je suis un humain 

ENVOYER



« SAVOIR ROULER À VÉLO » UN DISPOSITIF INITIÉ PAR L'ÉCOLE ST-MICHEL ET SOUTENU PAR LA MUNICIPALITÉ !



“ L'OBJECTIF EST QUE CHAQUE ENFANT PUISSE ÊTRE AUTONOME DANS SES DÉPLACEMENTS À VÉLO. ”

Créé par le gouvernement dans le cadre du Plan vélo qui a vu le jour en 2018, l'objectif est de permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège et d'ancrer les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge.

Le dispositif va se décliner en 3 étapes, de façon à ce que les enfants apprennent dans un premier temps toutes les notions nécessaires pour maîtriser le code de la route, pour aller progressivement vers des sorties en situation réelle sur les routes de La Remaudière. Chaque année, à partir du CE2, les enfants valideront l'une des 3 étapes de manière à obtenir leur certification en CM2. L'association Vélo sport Valletais sera le partenaire privilégié de ce projet.



LE DÉMARCHAGE ABUSIF

Le démarchage abusif, qu'il soit effectué par téléphone, porte-à-porte ou en ligne, est un phénomène de plus en plus fréquent.

Bien que certaines pratiques de démarchage soient légales et encadrées, d'autres sont manipulatoires, intrusives et trompeuses. Elles visent souvent à pousser les consommateurs à souscrire à des offres qu'ils ne souhaitent pas ou qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Dans ce contexte, la municipalité souhaite attirer votre attention sur l'importance de la vigilance face à ce type de pratiques.

Voici quelques conseils pour vous aider à mieux vous protéger et à identifier les situations de démarchage abusif.



RESTONS VIGILANTS ENSEMBLE !

En étant bien informés et en suivant ces conseils simples, nous pouvons tous mieux nous protéger du démarchage abusif. La municipalité reste à votre disposition pour toute question ou pour signaler une situation inquiétante.

1. Reconnaître les Signes du Démarchage Abusif

Le démarchage abusif se caractérise souvent par :

- Des offres de produits ou services à des prix anormalement bas ou très avantageux, mais qui cachent des frais supplémentaires ou des engagements cachés.
- Des pressions exercées pour vous pousser à prendre une décision immédiate (par téléphone ou en porte-à-porte).
- Des informations floues ou trompeuses concernant les conditions d'un contrat, qui ne sont pas clairement expliquées avant la signature.
- Des demandes d'informations personnelles ou bancaires sensibles sous prétexte d'une « offre exceptionnelle » ou d'une « promotion ».

2. Quelques règles de précaution à suivre

- **Ne réagissez pas sous la pression** : Si une offre vous semble trop belle pour être vraie ou si l'on vous pousse à prendre une décision rapide, prenez du recul. Vous avez le droit de réfléchir avant de vous engager.
- **Vérifiez les informations** : Avant d'accepter une offre, assurez-vous de la légitimité de l'entreprise qui vous contacte. Consultez son site web, lisez des avis sur Internet, et n'hésitez pas à appeler l'entreprise à un numéro officiel pour confirmer l'offre.
- **Ne donnez pas vos informations personnelles** sans vérification : Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, numéro de carte de crédit ou autre information sensible à un démarcheur, sauf si vous êtes absolument certain de la fiabilité de l'entreprise.
- **Refusez les signatures forcées ou précipitées** : Si on vous demande de signer un contrat ou de donner votre accord de manière précipitée, refusez poliment. Vous avez toujours le droit de prendre le temps de lire le document et de vous assurer qu'il n'y a pas de clauses abusives.

3. Inscrivez-vous sur la Liste Bloctel

Afin de réduire les appels de démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique **Bloctel**. Cette démarche est gratuite et permet de limiter les appels commerciaux non sollicités. N'hésitez pas à y inscrire votre numéro de téléphone afin de vous en protéger.

4. En cas de doute, ne restez pas seul !

Si vous en êtes victime, sachez que vous n'êtes pas seul. Vous pouvez :

- **Contactez l'entreprise directement** pour annuler l'offre ou demander des informations claires sur la proposition.
- **Signaler le démarchage abusif à la répression des fraudes (DGCCRF)**, qui pourra enquêter sur la situation.
- **Faire appel à une association de consommateurs**, qui pourra vous conseiller et vous aider à faire valoir vos droits.

5. Annulation des contrats sous 14 Jours

En vertu de la législation en vigueur, vous avez le droit d'annuler un contrat signé à distance ou lors d'un démarchage à domicile dans les 14 jours suivant la signature, sans avoir à justifier de votre décision. Si vous avez signé un contrat que vous regrettez, faites valoir ce droit d'annulation dans ce délai.

6. Informer la Municipalité

Enfin, si vous êtes confronté à une situation de démarchage abusif ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous pouvons vous guider et prendre les mesures nécessaires pour informer la communauté.

En raison de la recrudescence de signalements d'agissements frauduleux de faux agents d'une fonction publique, de faux agents prestataires d'un service public, d'actions douteuses envers les personnes vulnérables, **un arrêté portant sur la réglementation du démarchage à domicile a été pris le 8 mars 2024. Toute structure commerciale souhaitant procéder à du démarchage sur le territoire de la commune doit se faire connaître auprès de la mairie au minimum un mois avant l'action envisagée.** Une déclaration se fera soit par courrier LRAR, soit par mail.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

Comme déjà abordé dans l'édito de ce magazine, les gestes de premiers secours sont simples mais cruciaux pour sauver des vies. Savoir réagir rapidement et de manière appropriée dans une situation d'urgence peut faire toute la différence. Une formation en secourisme est donc fortement recommandée à tous pour être mieux préparé à aider en cas d'accident.

L'importance de la sécurité et de la prévention a conduit la municipalité à former ses agents aux gestes de premiers secours et à installer des défibrillateurs sur la commune.

Un défibrillateur est un appareil médical utilisé pour rétablir un rythme cardiaque normal en cas d'arrêt cardiaque. Lorsqu'une personne a une crise cardiaque ou un arrêt cardiaque, son cœur peut battre de manière irrégulière (comme la fibrillation ventriculaire), ce qui empêche le sang de circuler correctement dans le corps.

Le défibrillateur délivre un choc électrique puissant au cœur pour tenter de restaurer un rythme normal. Il existe deux types de défibrillateurs :

- + Le **défibrillateur automatisé externe (DAE)** : c'est l'appareil le plus courant, souvent trouvé dans des lieux publics comme les aéroports ou les écoles. Il est conçu pour être utilisé par des personnes non médicales. Il analyse le rythme cardiaque de la personne et, si nécessaire, délivre un choc. L'appareil guide l'utilisateur étape par étape avec des instructions vocales.
- + Le **défibrillateur externe manuel** : utilisé par les professionnels de santé, il permet de contrôler précisément le choc électrique à administrer.

Dans quels endroits sont installés les défibrillateurs sur la commune ?

- + Au niveau de la mairie, sur le mur à côté de la porte de la salle du conseil
- + Au niveau de l'école, sur le mur à proximité de l'entrée de Planet'mom.
- + Au niveau du stade, sur le mur du bar du foot.



Pourquoi des défibrillateurs sur la commune ?

Pour plusieurs raisons importantes :

- + **Sauver des vies** : l'objectif principal est de pouvoir intervenir rapidement en cas d'arrêt cardiaque. L'arrêt cardiaque peut survenir de manière imprévisible, et plus le temps passe avant qu'une défibrillation ne soit effectuée, moins les chances de survie sont élevées. Avoir un défibrillateur accessible rapidement dans des lieux publics augmente les chances de sauver des vies.
- + **Compléter la chaîne de secours** : En cas d'arrêt cardiaque, les premiers secours (comme les compressions thoraciques) doivent être administrés rapidement. Le défibrillateur, lorsqu'il est utilisé dans les premières minutes suivant l'incident, peut restaurer un rythme cardiaque normal et offrir à la personne touchée une chance de survie jusqu'à l'arrivée des secours.
- + **Sensibiliser et prévenir** : Installer des défibrillateurs dans la commune montre une volonté de sensibiliser la population à l'importance de la réanimation cardio-pulmonaire et de l'utilisation de ces appareils. Cela encourage également les citoyens à se former aux gestes de premiers secours.

En résumé, l'installation de défibrillateurs vise à améliorer la réactivité en cas d'urgence, réduire les risques de décès liés aux arrêts cardiaques et garantir une meilleure prise en charge des citoyens, tout en favorisant une culture de la sécurité et de la prévention dans la communauté.

Comment les utiliser ?

- + **Allumez l'appareil**. Le DEA vous guidera tout au long de la procédure.
- + **Placez les électrodes** sur la poitrine de la personne (une sur le côté droit de la poitrine, sous la clavicule, et l'autre sur le côté gauche, sous le mamelon).
- + **Laissez l'appareil analyser** le rythme cardiaque. Si un choc est nécessaire, l'appareil vous demandera de vous éloigner et de presser un bouton pour administrer le choc.
- + **Après le choc**, poursuivez les compressions cardiaques si nécessaire jusqu'à l'arrivée des secours.

Les défibrillateurs sont conçus pour être faciles à utiliser, même pour des personnes sans formation médicale. Cependant, une formation en secourisme est toujours recommandée pour mieux réagir en cas d'urgence.

Un défibrillateur est un appareil essentiel pour sauver des vies en cas de crise cardiaque. Son accessibilité dans les lieux publics et sa facilité d'utilisation ont transformé la prise en charge de l'arrêt cardiaque soudain, permettant à un plus grand nombre de personnes de contribuer efficacement à la réanimation.



ECHANGE JEUNES FRANCO-ALLEMANDS

DU 29 JUILLET AU 12 AOUT 2025
pour les jeunes de 14 à 17 ans

Vous avez envie de rencontrer d'autres jeunes du même âge et pratiquer des activités culturelles et sportives ?

- Hébergement en famille
- Une semaine à Trittau près d'Hambourg et une semaine sur Sèvre et Loire
- Voyage en Allemagne en avion
- Allemand non exigé
- Programme complet avec animateurs

Tarif : 300 € * + adhésion au Comité de Jumelage * à confirmer

Contactez le Comité de Jumelage Loire-Divatte : jumelage.loiredivatte@gmail.com
ou par téléphone : 06 81 41 33 47






ÉCHANGE JEUNES FRANCO-ALLEMAND 2025

Tu as entre 14 et 17 ans ?

Tu as envie de rencontrer d'autres jeunes du même âge et pratiquer des activités culturelles et sportives ensemble ?

Tu parles anglais ? Un peu Allemand ?

Le Comité de Jumelage Loire-Divatte te propose un échange du 29 juillet au 12 août 2025 autour d'un programme complet avec animateurs.

La 1^{ère} semaine se déroule à Trittau près de Hambourg et la 2^{ème} semaine ici en Sèvre et Loire.

Le nombre de places est limité.

Inscription dès maintenant auprès du Comité de Jumelage Loire-Divatte à jumelage.loiredivatte@gmail.com ou par téléphone 06 81 41 33 47.



Bain sonore - méditation par le son

LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ (44)

2025, un temps pour soi !

Nous avons le plaisir de vous proposer la mise en place de 4 voyages sonores pour le 1^{er} semestre à la Boissière-du-doré.

Nous vous invitons à 4 rencontres, 4 méditations sonores avec les bols tibétains, de cristal, gong et autres instruments pour vous détendre et aller à votre rencontre. Se ressourcer, lâcher prise, bercé par la vibration et les sons.

Aucun prérequis pour participer à ces voyages.

Offrez-vous un moment de détente privilégié.

Les dates :

Les mardi : 04/03-01/04-06/05-03/06

Horaire :

19H45 (durée : 1H)



TARIF :

60 euros les 4 sessions

POUR
une personne

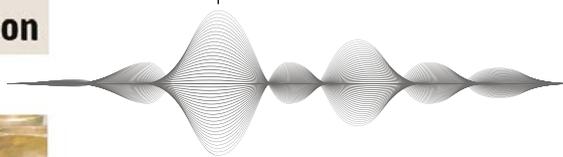


À prévoir :

un tapis de yoga, un coussin et un plaid

Informations et réservations auprès de l'ABACS
abacs2014@gmail.com - aucune inscription sur place

Places limitées




Association boissierienne d'activités culturelles et sportives

"IL ÉTAIT UNE FOIS ETC..."

Vous souhaitez cultiver votre imaginaire et renouer avec votre créativité ?
Vous aimez vous raconter des histoires ?

Venez écrire pour le plaisir, sans prérequis et en toute convivialité les 7, 21 et 28 juin de 10h à 11h30 !
Espace Buxeria (la Boissière Du Doré).

Proposés par Charlotte Delforges, animatrice d'ateliers d'écriture

15 € la séance
40 € les 3 séances

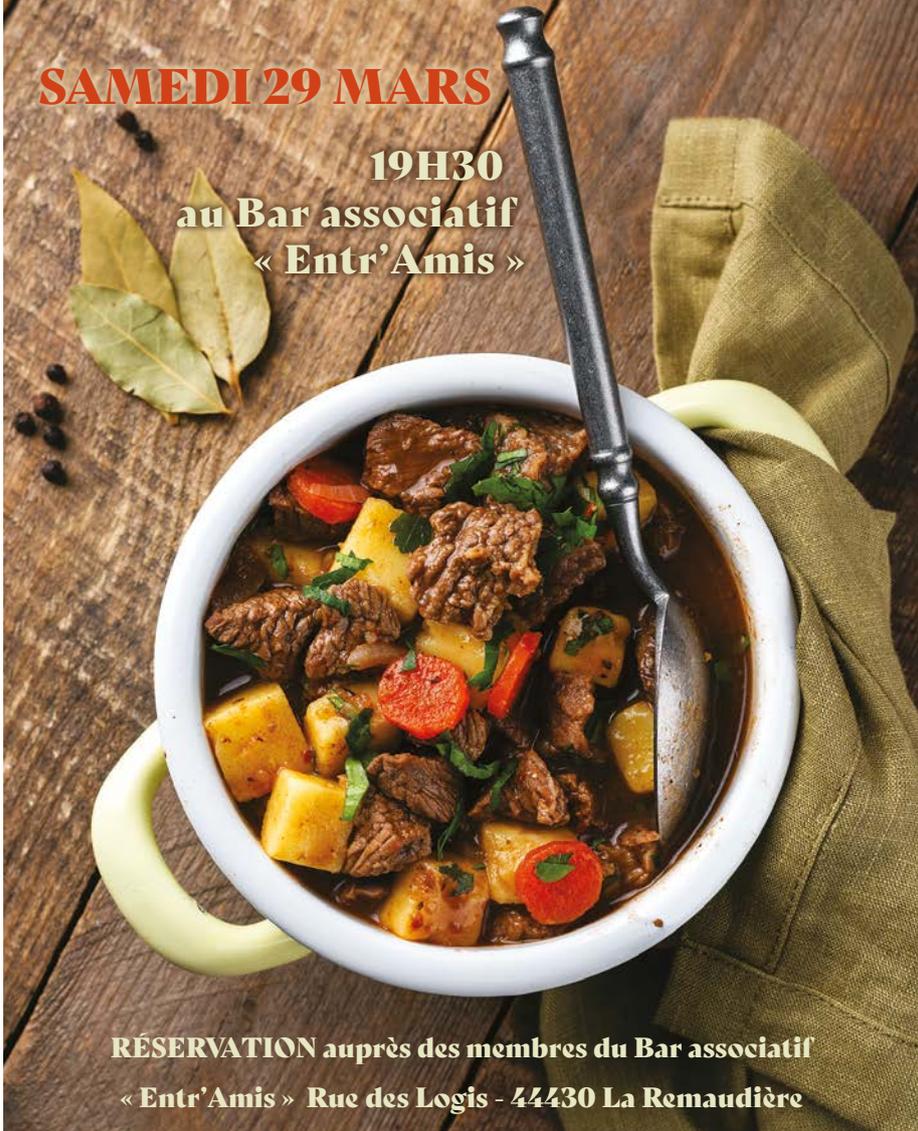
Renseignements et inscriptions : abacs2014@gmail.com



SOIRÉE POT AU FEU à La REMAUDIÈRE

SAMEDI 29 MARS

19H30
au Bar associatif
« Entr'Amis »



RÉSERVATION auprès des membres du Bar associatif
« Entr'Amis » Rue des Logis - 44430 La Remaudière

LES LURONS FESTIFS
présentent

SOIRÉE St PATRICK

Salle municipale
de La Remaudière

- ENTRÉE LIBRE -

Ambiance pub irlandais

Plateau repas sur réservation
au **06 29 86 61 33**

26 € pour 2 personnes

PLANÈTE CULTURE 44

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque de La Remaudière aimerait rencontrer toute personne pratiquant une activité, un passe-temps, une passion " **artistique de loisirs** " sur la commune.

Peinture, dessin, couture, art floral, photo, sculpture, vannerie... pour faire connaître, partager, exposer...

Tout " **savoir-faire** " sera le bienvenu !

Merci d'avance de prendre contact au **06 87 40 46 83**

CULTURE

Les Mamans de la Lune : un projet culturel enchanteur de Sèvre & Loire

Début février, la **Communauté de communes Sèvre & Loire**, avec **Clisson Sèvre et Maine Agglo** et la **Ville de Vallet**, a signé une convention de collaboration pour trois ans avec la compagnie de danse **Ngc25**. Créée en 1998 à Nantes par le danseur chorégraphe Hervé Maigret, la compagnie s'ancre avec cette convention dans le territoire du vignoble nantais.

Portée en collaboration avec le service Projet Culturel de Territoire (PCT) de la Communauté de communes Sèvre & Loire, la dernière création de Ngc25, nommée **Les Mamans de la Lune**, est une initiative artistique unique pour éveiller le jeune public (12 mois à 5 ans) par la danse et la musique tout en s'adressant à un plus large public : familles, scolaires, seniors, amateurs de danse et de musique.

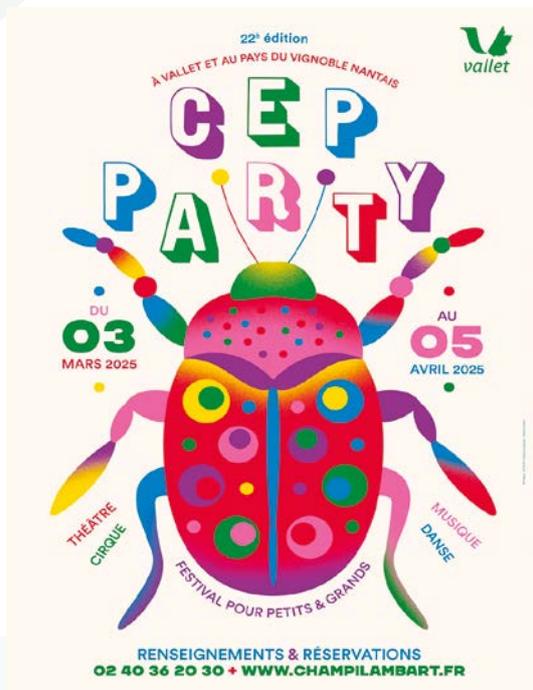


Crédit Photos de la Compagnie NGC25

Pensé pour initier les jeunes enfants à l'univers artistique, ce projet mêle ateliers et spectacles adaptés, favorisant des moments de complicité entre parents et enfants.

En collaboration avec des partenaires locaux, Les Mamans de la Lune s'inscrit dans une démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC), tout en créant des rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

Sur scène, **ce spectacle réunit un trio féminin embarqué dans un voyage musical et chorégraphique pour y célébrer la Lune**. Dans une scénographie immersive de 35 minutes, la danse transporte les petits et grands spectateurs dans les différentes énergies du cycle de la lune. Un instant savoureux de douce poésie.



Découvrez les Mamans de la Lune au festival Cep Party !

Après des ateliers culturels et des résidences artistiques au Champilambart et à Divatte-sur-Loire, les danseuses des Mamans de la Lune donnent des représentations dans le cadre du festival Cep Party qui revient pour une 22e édition du 3 mars au 5 avril 2025.

Elles retrouveront le **Champilambart le mercredi 26 mars à 10h avant d'aller jouer à la salle du Bois Guillet, à Divatte-sur-Loire, pour deux représentations le samedi 29 mars à 10h15 et 15h30.**

Inscription auprès du Champilambart :

02 40 36 20 30 ou billetterie@vallet.fr

Le festival est coordonné par la Ville de Vallet dans le cadre de son projet de développement culturel et celui du Projet Culturel de Territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire.

JEUNESSE

Bol d'oxygène et goût de l'aventure : un été au vert pour vos enfants !

Depuis plus de 40 ans, l'association intercommunale VIVAL (Vignoble et VALlée) organise des colonies de vacances pour les enfants et adolescents.

Avec le soutien de la Communauté de communes de Sèvre & Loire, VIVAL propose cet été des séjours placés sous le signe de l'aventure en nature en plein cœur de l'Auvergne, à Saint-Julien-d'Ance.

Un cadre naturel exceptionnel niché en moyenne montagne où peuvent être observées la faune et la flore. Un guide nature environnement accompagnera les enfants pour leurs activités de sensibilisation à l'environnement autour d'un fleuve commun à nos territoires : la Loire.



« Le Goût de l'Aventure » - camp pré-ados (2011-2013)

Du 5 au 18 juillet, vos pré-ados auront l'occasion de partir à l'aventure avec un hébergement sous tente de 3-4 personnes ou dans la maison en cas de mauvais temps.

Au programme de leurs vacances, ils découvriront des activités en pleine nature, tiendront un mini-camp avec canyoning et via-ferrata ou escalade, participeront à des grands jeux palpitants, des visites culturelles, un rallye stimulant et vivront des soirées animées pleines de rires.

Tarif pour 14 jours : 780 € CCSL – 1014 € hors CCSL (dont 5 € d'adhésion)

« Un Bol d'Oxygène en Pleine Nature ! » - colonies de vacances pour enfants (2014-2017)

Avec un hébergement chaleureux au sein de la maison, vos enfants vivront une expérience unique faite d'activités et jeux en pleine nature, de canoë-kayak, de la via-ferrata, d'un bivouac inoubliable, de randonnées palpitantes, de visites culturelles et autres veillées magiques.

Deux formules au choix :

- > 1^{ère} formule 8 jours – du 5 au 12 juillet 2025
420 € CCSL – 546 € hors CCSL (dont 5 € d'adhésion)
- > 2^{ème} formule 14 jours – du 5 au 18 juillet 2025
720 € CCSL – 936 € hors CCSL (dont 5 € d'adhésion)

SOLIDARITÉ

ATELIERS
Découverte piscine

POUR LES SENIORS

révère
loire

LUNDI 31 MARS 2025 À 15H30 À NAÏADOLIS
VALLET

VENDREDI 4 AVRIL 2025 À 9H30 À DIVAQUATIC
LE LOROUX-BOTTEREAU

Séance découverte du milieu aquatique

"Osez vous mettre à l'eau pour revenir !"
Même en fauteuil, l'eau est accessible !

~ INSCRIPTION CLIC SEVRE & LOIRE,
02 51 71 95 89 ~

Organisés par le CLIC Sèvre & Loire
Avec le soutien de la Confédération des Français

Les 31 mars et 4 avril : osez vous mettre à l'eau !

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Sèvre & Loire s'engage à promouvoir une vie active et épanouissante pour les seniors en veillant à leur bien-être général. Dans cette dynamique, des nouveaux ateliers (sur inscription) de découverte sont proposés aux aînés du territoire pour les encourager à faire une activité physique en les invitant à la nage dans les piscines intercommunales.

Chaque atelier, encadré par des maîtres-nageurs expérimentés, propose une découverte ludique du milieu aquatique. L'occasion idéale pour oser se mettre à l'eau (même avec son fauteuil) et profiter des bienfaits de l'eau.

Quand et où ?

Lundi 31 mars à 15h30 – piscine Naïadolis, à Vallet

Vendredi 4 avril à 9h30 – piscine Divaquatic, au Loroux-Bottreau

Durée de la séance (gratuite) : 1 heure

Inscriptions

CLIC Sèvre & Loire – 02 51 71 95 89
84 rue Jean Monnet, Divatte-sur-Loire

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien !

ACTUS, HORAIRES, INFOS,
ÉVÉNEMENTS, PHOTOS,
VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...



VENTE DE FROMAGES

En provenance directe d'un producteur du Jura

POUR FINANCER LE SÉJOUR DU FOYER DES JEUNES

500 g

1 kg



Comté 4/6 mois : 8.5 € / 17 €

Comté 6/10 mois : 9.5 € / 19 €

Comté 10/14 mois : 10.5 € / 21 €

Raclette : 8 € / 16 €

Morbier : 8 € / 16 €

Morbier vieux : 9 € / 18 €



*La coupe des fromages est faite à la main
à quelques dizaines de grammes près !*

Commande jusqu'au 23 mars

à l'accueil de la mairie

Renseignements au **06 79 44 09 55**



**Réception des commandes le 11 avril 2025
de 18h à 20h à la salle des loisirs**